

ARRÊTÉ N° 12 706

Modification des tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2024

SG – JJT/BV/LF/N° 223

Le Maire de la Ville d'HIRSON,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-6, L. 2215-4 et L. 2331.1 à L. 2331-11 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 26/2020 du 23 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire, en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des Collectivités territoriales, notamment pour fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et lieux publics, et, d'une manière générale, des droits perçus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu les arrêtés n° 12 596 du 28 décembre 2022 et ses avenants n° 12 610 du 23 février 2023 et n° 12 703 du 18 décembre 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - ABROGATION

L'arrêté n° 12 596 du 28 décembre 2023 et ses avenants (n° 12 610 du 23 février 2023 et n° 12 703 du 18 décembre 2023) susvisés sont abrogés, et remplacés par les dispositions suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 2 - OBJET

Le présent arrêté fixe les différents tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 dans les conditions définies aux articles suivants.

ARTICLE 3 - DROITS DE PLACE

MARCHES ET OCCUPATIONS DIVERSES

Marchés, braderies et foires	0,25 €/m ²
Minimum de perception	4,00 €
Abonnement facultatif :	
Forfait trimestriel (par emplacement jusqu'à 12 m ²)	27,00 €
Le m ² supplémentaire	2,10 €
Véhicules exposés à la vente : l'unité	4,00 €
Démonstrateurs ou posticheurs : l'unité	4,00 €
Voiture réclame - Exposition ou démonstration	6,00 €/jour
Exposition de matériel agricole	0,60 €/m ²
Installation sur la voie publique échoppes, kiosques, étalages de bonbons, de marrons, de frites, de glaces, de gaufres etc	0,25 €/m ²
Minimum de perception	4,00 €
Vente ou exposition occasionnelle (marchandises, animaux etc.)	100,00 €
Cirque et annexes	gratuit

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20231226-SG-07-2023
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023

FÊTES

A – SAINTE-CATHERINE OU DU DIMANCHE DES RAMEAUX AU LUNDI DE PÂQUES

Pour la durée de la fête et par métier jusqu'à 100 m ²	1,30 €/m ²
Au-delà de 100 m ²	1,10 €/m ²
Minimum de perception	24,40 €
Droit de réservation braderie	10,00 €

❖ Pour cette fête, une réduction de 30 % sera pratiquée sur le tarif pour les forains installés sur les places de la Victoire et Carnot.

B - PENTECÔTE

Par fraction de 7 jours	0,65 €/m ²
Minimum de perception	12,20 €

C - TOUTES FÊTES

Voiture habitation en stationnement pour la durée de la fête	3,90 €
Tracteurs et fourgons pendant la durée de la fête	1,95 €
Appareil distributeur : taxe par tiroir pour la durée de la fête	0,55 €
Appareil de force et divers, taxe pour la durée de la fête	5,35 €

D - BROCANTES

Par mètre linéaire	1,00 €/m ²
--------------------------	-----------------------

ARTICLE 4 - LOCATION DE SALLES MUNICIPALES DIVERSES

Pour les associations locales, la mise à disposition d'une salle est gratuite une fois par an. Pour chaque utilisateur de salles, il sera réclamé une attestation de responsabilité civile et l'engagement de respecter les règles en vigueur en matière de collecte sélective des déchets.

SALLE FERNAND ANTOINE



Manifestations publiques

Associations locales :

Sans entrée payante - Forfait 24 heures (semaine)	31,00 €
Journée supplémentaire	16,00 €
Week-end.....	47,00 €
Avec entrée payante - Forfait 24 heures (semaine).....	104,00 €
Journée supplémentaire	52,00 €
Week-end.....	157,00 €

Associations extérieures à Hirson :

Sans entrée payante - Forfait 24 heures (semaine)	62,00 €
Journée supplémentaire	31,00 €
Week-end.....	92,00 €
Avec entrée payante - Forfait 24 heures (semaine).....	252,00 €
Journée supplémentaire	135,00 €
Week-end.....	377,00 €



Manifestations privées :

Hirson :

Sans entrée payante – Forfait 24 heures (semaine).....	68,00 €
Journée supplémentaire	34,00 €
Week-end.....	102,00 €
Avec entrée payante - Forfait 24 heures (semaine).....	302,00 €
Journée supplémentaire	130,00 €

Accusé de réception en préfecture 002-210203618-20231226-SG-07-2023-45 Date de télétransmission : 27/12/2023 Date de réception préfecture : 27/12/2023

Week-end..... 392,00 €

Extérieur :

Sans entrée payante – Forfait 24 heures (semaine) 120,00 €
Journée supplémentaire 59,00 €
Week-end..... 178,00 €

Avec entrée payante - Forfait 24 heures 288,00 €
Journée supplémentaire 162,00 €
Week-end..... 450,00 €

➤ **Locations pour vente publique** 364,00 €/2 jours

➤ **Organismes de formation (hors CNFPT) par jour de location** 114,00 €

SALLE MICHEL CARPENTIER (location exclusivement pour des manifestations publiques)

Associations locales :

Sans entrée payante - Forfait 24 heures (semaine) 50,00 €
Journée supplémentaire 25,00 €
Week-end..... 75,00 €

Avec entrée payante - Forfait 24 heures (semaine)..... 159,00 €
Journée supplémentaire 79,00 €
Week-end..... 238,00 €

Associations extérieures ou manifestations privées :

Sans entrée payante - Forfait 24 heures (semaine) 182,00 €
Journée supplémentaire 91,00 €
Week-end..... 273,00 €

Avec entrée payante - Forfait 24 heures (semaine)..... 401,00 €
Journée supplémentaire 195,00 €
Week-end..... 596,00 €

SALLE DU HAUTBERT

➤ **Manifestations publiques :**

Associations locales :

Sans entrée payante - Forfait 24 heures (semaine) 33,00 €
Journée supplémentaire 16,00 €
Week-end..... 49,00 €

Avec entrée payante - Forfait 24 heures (semaine)..... 116,00 €
Journée supplémentaire 58,00 €
Week-end..... 174,00 €

Associations extérieures :

Sans entrée payante - Forfait 24 heures (semaine) 83,00 €
Journée supplémentaire 41,00 €
Week-end..... 124,00 €

Avec entrée payante - Forfait 24 heures (semaine)..... 288,00 €
Journée supplémentaire 144,00 €
Week-end..... 432,00 €

➤ **Manifestations privées**

Hirson :

Sans entrée payante – Forfait 24 heures (semaine) 85,00 €
Journée supplémentaire 42,00 €

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20231226-SC-07-2023-ARR
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023

Week-end..... 127,00 €

Avec entrée payante - Forfait 24 heures (semaine)..... 238,00 €

Journée supplémentaire 120,00 €

Week-end..... 357,00 €

Extérieur :

Sans entrée payante – Forfait 24 heures (semaine) 130,00 €

Journée supplémentaire 65,00 €

Week-end..... 195,00 €

Avec entrée payante - Forfait 24 heures 340,00 €

Journée supplémentaire 171,00 €

Week-end..... 511,00 €

➤ **Locations pour vente publique** 428,00 €/2 jours

➤ **Organismes de formation (hors CNFPT) par jour de location** 91,00 €

AUDITORIUM DE LA GARE

➤ **Organismes de formation (hors CNFPT) par jour de location** 91,00 €

TOUTE SALLE SAUF EDEN et BLANGY

Caution salle 134,00 €

Caution tri sélectif 72,00 €

Le chèque sera restitué au plus tôt le 1^{er} jour ouvrable suivant la manifestation après l'état des lieux contradictoire.

SALLE DE L'EDEN (forfait par 24 heures)

Manifestations publiques

Associations locales :

Sans entrée payante 45,00 €

Journée supplémentaire 22,00 €

Week-end..... 67,00 €

Avec entrée payante 152,00 €

Journée supplémentaire 76,00 €

Week-end..... 228,00 €

Associations extérieures à Hirson :

Sans entrée payante 87,00 €

Journée supplémentaire 43,00 €

Week-end..... 130,00 €

Avec entrée payante 364,00 €

Journée supplémentaire 181,00 €

Week-end..... 546,00 €

Manifestations privées

Hirson :

Sans entrée payante – Forfait 24 heures (semaine)..... 98,00 €

Journée supplémentaire 49,00 €

Week-end..... 148,00 €

Avec entrée payante - Forfait 24 heures (semaine)..... 297,00 €

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20231226-SG-07-2023
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023

Journée supplémentaire	149,00 €
Week-end.....	446,00 €

Extérieur :

Sans entrée payante – Forfait 24 heures (semaine)	172,00 €
Journée supplémentaire	85,00 €
Week-end.....	257,00 €
Avec entrée payante - Forfait 24 heures	414,00 €
Journée supplémentaire	207,00 €
Week-end.....	620,00 €

Locations pour vente publique 485,00 €/2 jours

Toute manifestation

Caution pour la salle	266,00 €
Caution pour matériel son et/ou lumière	266,00 €
Caution pour le tri sélectif	133,00 €

HOSTELLERIE DE BLANGY (salles A et B)

➤ **Utilisation de la Salle**

Hirson :

1 - Écoles maternelles et primaires :

La journée	181,00 €
La journée supplémentaire	36,00 €
Week-end.....	217,00 €

2 - Collèges, lycées, associations, organismes :

La journée	266,00 €
La journée supplémentaire	36,00 €
Week-end.....	303,00 €

3 - Réceptions familiales :

La journée	113,00 €
La journée supplémentaire	113,00 €
Week-end.....	227,00 €

Extérieurs :

1 - Écoles maternelles et primaires :

La journée	217,00 €
La journée supplémentaire	36,00 €
Week-end.....	254,00 €

2 - Collèges, lycées, associations, organismes :

La journée	303,00 €
La journée supplémentaire	36,00 €
Week-end.....	339,00 €

3 - Réceptions familiales :

La journée	171,00 €
La journée supplémentaire	171,00 €
Week-end.....	340,00 €

➤ **Hébergement**

Hirson.....	12,00 €/nuit/lit
Extérieur.....	15,00 €/nuit/lit

➤ **Location de vaisselle**

Jusqu'à 50 personnes	49,00 €
----------------------------	---------

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20231226-SG-07-2023-AR
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023

Au-delà de 50 personnes	98,00 €
➤ <u>Cauti</u> on pour la vaisselle	145,00 €
➤ <u>Cauti</u> on pour la salle	364,00 €
➤ <u>Cauti</u> on pour le tri sélectif	145,00 €

Le chèque de caution sera restitué au plus tôt le premier jour ouvrable suivant la manifestation, après un état des lieux contradictoire.

Le versement des arrhes est fixé à 100 € ou au montant de la location si celui-ci est moins élevé.

ARTICLE 5 – CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE

Les tarifs des prestations assurées par le Conservatoire municipal de Musique sont les suivants :

Élèves d'Hirson :

Enfant

1- Jardin musical	96,00 €/an
2- Instrument avec ou sans solfège et pratique collective enfant	182,00 €/an
3- cours collectifs : solfège, chorale, ateliers d'orchestre, option musique au bac	35,00 €/an
4- Pratique d'un second instrument.....	110,00 €/an

Adulte

1- Instrument avec ou sans solfège et pratique collective	204,00 €/an
2- cours collectifs : solfège, chorale, ateliers d'orchestre, option musique au bac	35,00 €/an
3- Pratique d'un second instrument.....	123,00 €/an
4- Cours en visio-conférence	235,00 €/an

Élèves hors Hirson :

Enfant

1- Jardin musical	142,00 €/an
2- Instrument avec ou sans solfège et pratique collective enfant	346,00 €/an
3- cours collectifs : solfège, chorale, ateliers d'orchestre, option musique au bac	51,00 €/an
4- Pratique d'un second instrument.....	209,00 €/an

Adulte

1- Instrument avec ou sans solfège et pratique collective	404,00 €/an
2- cours collectifs : solfège, chorale, ateliers d'orchestre, option musique au bac	51,00 €/an
3- Pratique d'un second instrument.....	244,00 €/an
4- Cours en visio-conférence	439,00 €/an

▪ **A partir du deuxième membre d'une même famille (parents ou enfants) un barème de réduction peut être appliqué comme suit :**

1 - 1 ^{er} membre	tarif plein
2 - 2 ^{ème} membre	20% de réduction
3 - 3 ^{ème} membre	40% de réduction
4 - 4 ^{ème} membre	50% de réduction

▪ **Les réductions seront effectuées en priorité sur les tarifs les moins élevés.**

▪ Pour les élèves de cycle I, la pratique d'un second instrument est possible selon les places disponibles et avec l'accord de l'équipe pédagogique. Le tarif appliqué à ce second instrument ne pourra bénéficier d'aucune réduction.

▪ Les membres de l'Orchestre d'Harmonie municipal et de la Fanfare bénéficieront d'une réduction supplémentaire de 50% par rapport à leur tarif applicable à partir du cycle II, après validation de l'examen départemental. Cette réduction sera mise en place en collaboration avec les responsables de l'Orchestre d'Harmonie municipal et de la Fanfare, en fonction de l'assiduité aux répétitions et aux prestations.

002-210203618-20231226-SG-07-2023-AR
Date de réception préfecture : 27/12/2023

ARTICLE 6 – MÉDIATHÈQUE

➤ PRÊT DE LIVRES

Abonnement annuel	14,00 €
Chemins actifs ou retraités et ayants droit	5,00 €

Gratuité pour tous les jeunes âgés de moins de 25 ans, pour les étudiants sur présentation de leur carte, pour les demandeurs d'emploi et pour les personnes bénéficiaires du RSA (sur présentation d'un justificatif).

Pénalité de retard par semaine et par livre	2,00 €
---------------------------------------------------	--------

Au-delà de deux mois de retard, outre les pénalités, le prix du ou des livres sera facturé à l'emprunteur.

Prêt de livres pour les vacanciers

1 mois	3,00 €
2 mois	4,00 €

➤ PRÊT DE CD

Abonnement annuel à raison de deux CD par période de deux semaines	19,00 €
Chemins actifs ou retraités et ayants droit	11,00 €

Pénalité de retard par semaine et par CD	6,00 €
------------------------------------------------	--------

Au-delà de deux mois de retard, outre les pénalités, le prix du ou des CD sera facturé à l'emprunteur.

➤ PRÊT DE DVD

Abonnement annuel à raison de deux DVD par période de deux semaines	19,00 €
Chemins actifs ou retraités et ayants droit	11,00 €

Pénalité de retard par semaine et par DVD	6,00 €
-------------------------------------------------	--------

Au-delà de deux mois de retard, outre les pénalités, le prix du ou des DVD sera facturé à l'emprunteur.

➤ PRÊT DE LIVRES, DE CD OU DE DVD

Abonnement annuel	29,00 €
Chemins actifs ou retraités et ayants droit	14,00 €

Au-delà de deux mois de retard, les mesures prévues ci-dessus seront applicables.

➤ Perte de la carte d'adhérent	4,00 €
---------------------------------------------	--------

ARTICLE 7 – SAISON CULTURELLE TRANSFRONTALIÈRE

CARTE TAMBOUR (5 spectacles)	21,00 €
------------------------------------	---------

Accusé de réception en préfecture 002-210203618-20231226-SG-07-2023-AR Date de télétransmission : 27/12/2023 Date de réception préfecture : 27/12/2023

ARTICLE 8 - RESTAURANT MUNICIPAL SCOLAIRE

Le prix unitaire du repas au restaurant municipal scolaire est fixé ainsi qu'il suit, en fonction des établissements fréquentés et du quotient familial :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF	
	MATERNELLE	PRIMAIRE
0 à 300 €	1,00 €	1,00 €
301 à 480 €	1,00 €	1,00 €
481 à 665 €	2,20 €	2,90 €
Supérieur à 665 €	2,80 €	3,70 €

Les revenus seront calculés sur présentation de la dernière feuille d'impôts ou, en cas de modification de situation sur présentation des derniers justificatifs. Le mode de calcul appliqué est celui de l'impôt afin de déterminer le quotient familial.

Enfants des écoles extérieures	3,95 €
Tarif adultes	4,40 €
Professeurs des écoles, instituteurs et équipe éducative.....	2,90 €
Frais de transport de repas (communes voisines)	12,00 €

ARTICLE 9 - ACCUEIL MUNICIPAL PÉRISCOLAIRE

Les tarifs de l'accueil municipal périscolaire sont fixés ainsi qu'il suit :

	QUOTIENT FAMILIAL	A partir de 7 h 30 jusqu'à l'heure d'entrée en classe	11 h 30 à 12 h 30 (1)	Après la classe à 18 h (2)	18 h 00 à 19 h
Barème 1	0 à 400 €	0,55 €	0,25 €	0,55 €	0,25 €
Barème 2	401 à 500 €	0,70 €	0,35 €	0,70 €	0,35 €
Barème 3	501 à 650 €	1,05 €	0,50 €	1,05 €	0,50 €
Barème 4	Supérieur à 650 €	1,55 €	0,75 €	1,55 €	0,75 €

(1) uniquement pour l'accueil périscolaire maternel.

(2) Pour les enfants bénéficiant de l'aide personnalisée (mardi et jeudi), le tarif appliqué sera celui de la tranche 18h/19h.

- ❖ **Les revenus seront calculés sur présentation de la dernière feuille d'impôts ou en cas de modification de situation, sur présentation des derniers justificatifs. Le mode de calcul appliqué est celui de l'impôt afin de déterminer le quotient familial.**

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20231226-SG-07-2023-AR
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023

ARTICLE 10 – CIMETIÈRE & OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Concession de terrain (prix au m²) :

15 ans	57,00 €
30 ans	113,00 €
50 ans	171,00 €
50 ans en bordure d'allée	249,00 €

Concession au columbarium (prix unitaire par case avec plaque) :

10 ans	306,00 €
15 ans	476,00 €
20 ans	714,00 €
Jardin du souvenir	79,00 €

Concession de cavurnes (0,80 m²) :

15 ans	113,00 €
30 ans	261,00 €
50 ans	454,00 €

Taxe d'inhumation - Forfait 38,00 €

Vacations funéraires :

- de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h	16,00 €
- Autres horaires, dimanches et jours fériés	31,00 €

ARTICLE 11 - VENTE DE MENUS PRODUITS EN FORÊT COMMUNALE (prix du stère)

Bois mort gisant gratuit

Bois sur pied (bois dur)..... 16,00 €

ARTICLE 12 - LOCATION DE MATÉRIEL

FÊTES

Cauton pour prêt de verres (jusqu'à 100 verres)	60,00 €
Cauton pour prêt de verres (au-delà de 100 verres)	121,00 €
Location de verres (jusqu'à 100 verres)	30,00 €
Location de verres (au-delà de 100 verres).....	60,00 €
Location de chalets.....	74,00 €/week-end

MARCHÉ DE NOËL D'HIRSON

Location d'un chalet (par un particulier ou une association)	34,00 €
Location d'un chalet (par un commerçant)	57,00 €

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20231226-SG-07-2023-AR
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023

Caution pour la location d'un chalet 340,00 €

LOCATION	TARIF	Transport / km	Personnel / km
Chapiteau 72 m ²	142 € / jour	1,30 €	0,70 €
Barnum 9 m ²	11 €/jour	1.30 €	0,70 €
Barnum 16 m ²	13 €/jour	1.30 €	0,70 €
Barnum 18 m ²	13 €/jour	1.30 €	0,70 €
Podium roulant	13 €/jour	1.30 €	0,70 €
Samia	2 €/jour	1.30 €	0,70 €
Grille d'exposition	1 €/jour	1.30 €	0,70 €
Table	2 €/jour	1.30 €	0,70 €
Chaise	0,50 €/jour	1.30 €	0,70 €
Banc	1 €/jour	1.30 €	0,70 €

DIVERS

VEHICULE 8 PLACES DE TRANSPORT DE PERSONNEL	1,00 €/km
VEHICULE 9 PLACES DE TRANSPORT DE PERSONNEL	1,00 €/km
CAMION NACELLE	145 €/heure
CAMION ROUTIER à benne basculante	84 €/heure
VEHICULE LEGER, CAMIONNETTE 800 kg de charge utile	60 €/heure
BALAYEUSE ASPIRATRICE 4 m ³ avec chauffeur	132 €/heure
SALEUSE y compris camion	98 €/heure
ROULEAU VIBRANT 800 kg	60 €/heure
CHARIOT ELEVATEUR 3 tonnes	60 €/heure
EPAREUSE LARGEUR 1 m, y compris tracteur	72 €/heure
GRUPE ELECTROGENE	36 €/heure

ARTICLE 13 – INTERVENTIONS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX SUITE À UNE PROCÉDURE D'INJONCTION

Lutte contre l'habitat indigne – salubrité – infraction au règlement sanitaire départemental

Coût horaire par agent 20,00 €

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20231226-SG-07-2023-AR
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023

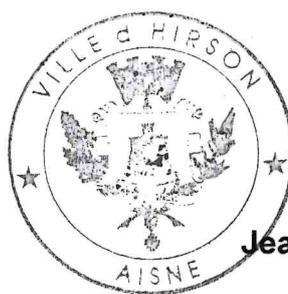
ARTICLE 14 – EXÉCUTION - PUBLICATION

Mesdames et Messieurs les régisseurs des différents services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles, et affiché dans le hall de la Mairie.

ARTICLE 15 - TRANSMISSION

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Vervins pour son contrôle, à Monsieur le Receveur municipal pour application, et à Mesdames et Messieurs les Régisseurs de recettes municipales pour exécution.

Fait à Hirson, le 26 décembre 2023



Le Maire,

Jean-Jacques THOMAS.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20231226-SG-07-2023-AR
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023